



Edito...

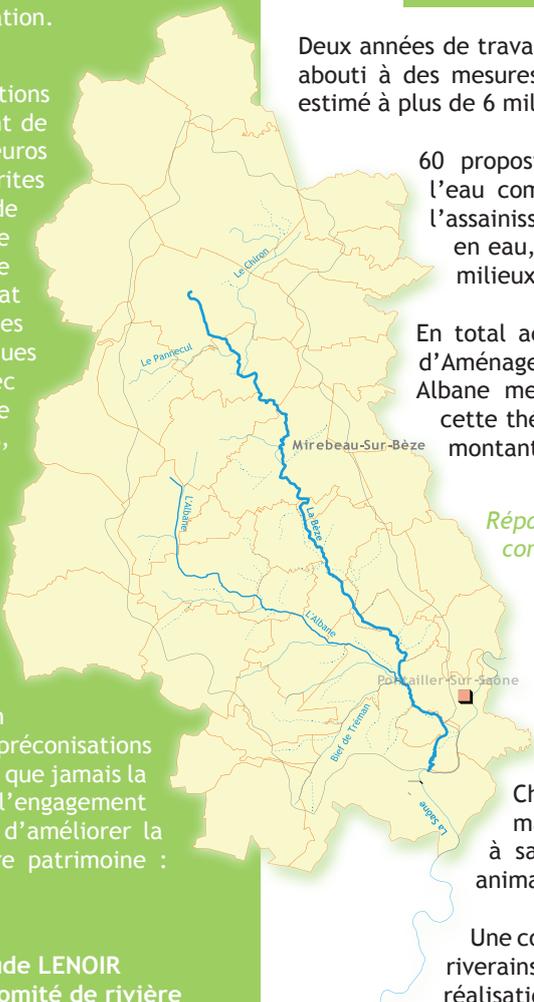
C'est avec plaisir que je vous propose, à travers ce troisième numéro de la "Chronique du bassin Bèze-Albane", de faire un point sur l'actualité du bassin versant.

Le Comité de rivière Bèze-Albane a validé le dossier définitif de candidature le 7 mars 2011. Celui-ci sera soumis au Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée le 24 juin prochain avant d'être proposé en signature à l'ensemble des partenaires. Il entrera alors en phase de réalisation.

60 fiches actions pour un montant de 6 millions d'euros sont inscrites au Contrat de bassin. Le programme du Contrat aborde toutes les thématiques en lien avec l'eau : maîtrise des pollutions, assainissement, restauration des milieux aquatiques, protection de la ressource ...

La réalisation de ces préconisations nécessitera plus que jamais la mobilisation et l'engagement de chacun afin d'améliorer la qualité de notre patrimoine : l'eau.

Jean Claude LENOIR
Président du Comité de rivière



Le Contrat de Bassin Bèze-Albane

Une démarche de gestion globale appelée contrat de bassin est mise en œuvre depuis 2007. Ce contrat est issu de la concertation des différents partenaires et vise la réalisation d'un programme d'actions sur un principe de volontariat.

Dates clés du contrat de bassin :



Deux années de travaux des commissions thématiques (qualité/ressource et milieu) ont abouti à des mesures d'actions, regroupées dans un programme d'actions ambitieux estimé à plus de 6 millions d'euros.

60 propositions d'actions touchant l'ensemble des thématiques liées à l'eau composent cette programmation visant à la fois l'amélioration de l'assainissement, la prévention des pollutions, la protection de la ressource en eau, l'aménagement du territoire, la restauration et la protection des milieux aquatiques et la gestion des écoulements.

En total accord avec la Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Contrat de bassin Bèze-Albane met l'accent sur la préservation des milieux aquatiques puisque cette thématique regroupe pas moins de 37 propositions d'actions pour un montant estimé à 2 millions d'euros.

Répartition des montants alloués aux différentes thématiques du contrat de bassin Bèze-Albane :



Chaque action proposée par le Contrat de bassin est proposée à un maître d'ouvrage privé ou public qui s'engage de façon volontaire à sa réalisation, avec l'aide de l'EPTB Saône et Doubs, structure animatrice du Contrat.

Une communication importante à destination des élus locaux, particuliers riverains et propriétaires d'ouvrages concernés sera réalisée avant chaque réalisation afin de tenir compte au mieux des avis de tous.

Réalisé par :

Avec le concours de :

Des rivières profondément modifiées

Depuis plusieurs décennies l'homme a refaçonné les cours d'eau (rectification du tracé, barrages, seuils, bétonnage des berges) pour développer l'agriculture et l'urbanisation, produire de l'énergie ou encore se protéger des crues. Ces aménagements de la morphologie et de l'hydrologie des cours d'eau ont des répercussions importantes sur le fonctionnement des milieux aquatiques : entrave des capacités auto-épuratrices des rivières, altération de la diversité et de la qualité des habitats pour la faune, modification des écoulements.

Un état des cours d'eau contrasté

Les aménagements ont touché de façon très différente les cours d'eau du bassin versant.

- la Bèze a été relativement peu perturbée par les grands travaux de curage et rectification. La problématique se situe surtout au niveau de la présence de barrages (11 ouvrages hydrauliques) qui cloisonnent le cours d'eau en empêchant la circulation des sédiments et de la faune.
- les affluents ont été durement touchés par les rectifications et curages et sont réduits aujourd'hui à leur plus simple expression : fossé d'évacuation.



On retiendra :

- une dégradation morphologique due aux importants aménagements des cours d'eau.
- une perturbation du fonctionnement hydraulique due à la présence de nombreux ouvrages.

Actions prioritaires

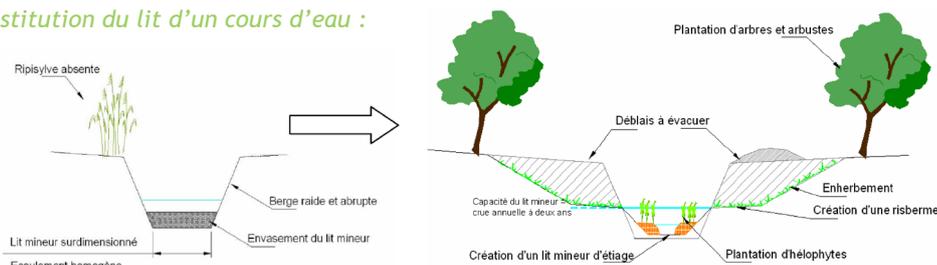


La programmation du Contrat de bassin se base sur les priorités d'intervention définies suite à ce constat sur la qualité des milieux aquatiques.

Restauration des cours d'eau

Il s'agit de remodeler le lit de tronçons prioritaires (5 sites pour un total de 5 km de linéaire) de cours d'eau par des opérations de terrassement venant casser les hauteurs et pentes de berges suivies de plantations. Le but de ces travaux est de rétablir les capacités d'épuration de la rivière, d'améliorer la gestion des débits, de lutter contre les érosions et de rendre des habitats à la faune. Le tracé général actuel sera respecté puisque ces interventions n'auront lieu que dans le lit actuel.

Principe de reconstitution du lit d'un cours d'eau :



Aménagement des ouvrages

8 seuils et 2 lavoirs sont inscrits dans le programme d'intervention du Contrat de Bassin : Belle Isle en Bèze, le Moulin de Noiron, les ouvrages de Mirebeau, l'ouvrage de Bézouotte, le déversoir de Vongé, l'usine de Drambon et les lavoirs de Magny-Saint-Médard et Belleneuve.

Ces ouvrages ont été identifiés en raison de leurs caractéristiques techniques : hauteur, état, localisation, réglementation... Les aménagements envisagés consistent, selon les cas, à améliorer la gestion des vannages, installer une passe à poisson ou lorsque cela est possible démonter complètement l'ouvrage concerné. Chaque ouvrage est unique et fera l'objet d'une proposition adaptée, qui sera proposée aux propriétaires et riverains.

CONTACT : EPTB Saône et Doubs - Délégation d'Is-sur-Tille - 4 allée Jean Moulin - BP 16 - 21120 IS-SUR-TILLE
Tél. : 03.80.95.30.16 / Port. : 06.47.99.38.69